

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011 - 20 H

PRESIDENT : Monsieur GENRE, Maire

PRESENTS : Mademoiselle MASSON, Madame BERTIN (à partir du point 1), Messieurs EMILLI, DEFRASNE, Madame RICHARD, Monsieur DROZ-VINCENT, Madame ADREANI, Messieurs BALAGUER, POURNY, Madame FAGOT-BECK, Messieurs VIEILLE, PRINCE, Madame BOUCHER, Monsieur GAUTHIER, Mesdames LAITHIER (à partir du point 6), NARDUZZI, VIEILLE-PETIT, CUINET, Messieurs BESSON, JACQUEMET, GUINCHARD (à partir du point 1), FONTAINE, BAZILE, BOUVERET, Mademoiselle GROSJEAN, Monsieur MANDIL

EXCUSES : Madame BERTIN (en tout début de séance), Monsieur THIEBERT, Mesdames LAITHIER (jusqu'au point 5), CORTOT, Mademoiselle OUDOT, Messieurs GUINCHARD (en tout début de séance), TROMBELLA, Madame LUCCHESI, Monsieur FEUVRIER

PROCURATIONS :

Monsieur THIEBERT à Madame BOUCHER
Madame LAITHIER à Madame ADREANI
Madame CORTOT à Madame VIEILLE-PETIT
Monsieur TROMBELLA à Monsieur EMILLI
Madame LUCCHESI à Monsieur BOUVERET
Monsieur FEUVRIER à Monsieur MANDIL

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOUCHER

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, Monsieur Philippe BESSON qui se présente à l'Assemblée.

Présentation de Madame Sonia VERBIST, nouveau Directeur Général Adjoint des Services de la Ville.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2011

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire précise que deux points d'actualité seront ajoutés en fin de Conseil :

- la situation du Centre Hospitalier de Pontarlier ;
- une information sur les emprunts de la Ville de Pontarlier.

Sommaire

1) Finances - Décision modificative n° 1.....	1
2) Finances - Provisions pour dépréciation des comptes des redevables – Budget principal et Budget eau.....	5
3) Administration générale - Nomination au sein de commissions ou organismes	6
4) Administration générale - Rapport d'activité relatif à la délégation du service public de restauration – Période du 1er janvier au 31 décembre 2010.....	9
5) Personnel - Modification du tableau des effectifs.....	10
6) Personnel - Mise à jour du régime indemnitaire.....	12
7) Personnel - Accord local de dématérialisation des pièces justificatives de la paie.....	13
8) Commande Publique - Marché fourniture et livraison de cercueils – Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert. .	13
9) Commande Publique - Assurance – Constitution d'un groupement de commandes Ville de Pontarlier, Communauté de Communes du Larmont (C.C.L.) et Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).....	14
10) Enseignement - Convention avec l'association l' «Ecole Pontissalienne d'Echecs » - Tarif pour l'année scolaire 2011-2012.....	15
11) Régie Municipale des Pompes Funèbres - Rapport d'activité – Période du 1er janvier au 31 décembre 2010.....	15
12) Urbanisme - Intégration de la rue des Fusillés dans le domaine public de la Ville de Pontarlier.....	16
13) Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse - Organisation du mois de sensibilisation Octobre Rose.....	17
14) Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse - Renouvellement du Conseil des Jeunes de Pontarlier (C.J.P.).....	18
15) Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse - Convention avec la Maison Pour Tous (M.P.T.) des Longs Traits pour le versement d'une subvention exceptionnelle approuvée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2011.....	19
16) Culture - Conservatoire à rayonnement communal Elie Dupont - Convention 2011-2012 « interventions en milieu scolaire »	19
17) Culture - Subvention exceptionnelle au profit du Centre d'Etudes et de Recherches Filmographiques (C.E.R.F.) à l'occasion du 50ème anniversaire du Ciné Club.....	20
18) Culture - Bibliothèque - Désherbage	21
19) Culture - Bibliothèque – Versement de subventions au profit d'« Arthemus », de l' « Atelier Saint-Nicolas » et de la Compagnie « La couleur des mots » dans le cadre d'animations.....	21
20) Sports - Convention 2011-2012 avec l'Education Nationale pour l'intervention des éducateurs sportifs de la Ville en milieu scolaire.....	22
21) Sports - Convention 2011-2012 pour les sections sportives et classes à horaires aménagés	23
22) Sports - Convention 2011-2012 « Sport Emploi ».....	24
23) Sports - Attribution des « Bourses Espoirs » 2011 (résultats saison 2010-2011).....	25
24) Sports - Reprise de la délibération du 29 juin 2011 concernant l'attribution exceptionnelle pour l'organisation du centenaire du CAP Football.....	27
25) Tourisme - Circuits thématiques de découverte en centre-ville.....	27
26) Tourisme - Rapport d'activité relatif à la délégation du service public du camping municipal – Année 2010.....	28
27) Commerce, Foires et Marchés - Exonération des taxes d'étalage de commerces au centre-ville en raison des travaux.29	
28) Commerce, Foires et Marchés - Salon « Chocolat en fête » - Demande de subvention.....	29
29) Communication - Fête de l'absinthe - Remise de chèques aux associations caritatives.....	30
30) Environnement - Développement durable - Journées de l'Environnement des 7 et 8 octobre 2011 – Intégration d'une prestation complémentaire	31
31) Décisions prises	31
32) Questions diverses.....	36
33) Informations diverses.....	38

Arrivées de Madame BERTIN et de Monsieur GUINCHARD

1) Finances - Décision modificative n° 1

Budget Principal

Fonctionnement

OBJETS	Budget prévisionnel	CREDITS D.M.	ECRITURES COMPTABLES
	Montant		
RECETTES			
Dotations diverses	6 412 599	51 370	
TOTAL		51 370	0

OBJETS	Budget prévisionnel	CREDITS D.M.	ECRITURES COMPTABLES
	Montant		
DEPENSES			
Référentiel Motilib : création	0	1 900	
Conservatoire : maintenance centrale traitement	0	4 600	
Energies, eau et combustibles	930 600	153 000	
Achat fournitures diverses par C.T.M.	46 500	15 000	
Fournitures de petits équipements Automobiles C.T.M.	37 500	12 000	
Fournitures de voirie	22 000	10 000	
Entretien terrains	70 000	20 000	
Frais de télécommunications	66 450	26 300	
Concassage matériaux stockés	0	12 000	
Ossuaire Saint-Roch :	0	2 900	
Piscine : remise en état des cornières	0	4 904	
Etude OCMACS : complément	6 500	1 274	
Transports extra scolaires, hors D.S.P.	0	21 000	
Transports Kéolis, D.S.P.	570 000	74 428	
Maintenance copieurs	0	8 000	
Annonces marchés : hausse tarifs et annonces DSP	8 000	8 000	
Subvention "chocolat en fête"	0	3 500	
Titres annulés sur exercices antérieurs	26 000	21 400	
Charges financières	700 000	-26 000	
Restaurant municipal : fournitures travaux en régie	0	10 000	
Prise en charge déficit budget des L.I.M.	50 000	10 500	
Subvention au CERF		1 000	
Dépenses imprévues	705 028	-345 966	
Ecritures comptables			
Musée : réaménagement salle archéologique			
Achat peinture, bois, impressions diverses			1 630
TOTAL		49 740	1 630

Investissement

OBJETS	Budget prévisionnel	CREDITS D.M.	ECRITURES COMPTABLES
	Montant		
RECETTES			
Produits des cessions	0	20 000	
Travaux accessibilité handicapés Hotel de Ville : subvention FIPH	0	150 000	
FCTVA	458 000	87 200	
Emprunt	567 107	-342 361	
Ecritures comptables			
Non réalisation aires de stationnement	0		34 226
Travaux réalisés en 2007 sur immeuble JACQUET menaçant ruine	0		531
TOTAL		-85 161	34 757
			-50 404

OBJETS	Budget prévisionnel	CREDITS D.M.	ECRITURES COMPTABLES
	Montant		
DEPENSES			
Ossuaire supplémentaire à St Roch : réalisation	0	10 200	
Chaudière logement 11 rue de la Paix : remplacement	0	4 400	
Circuits touristiques : acquisition table d'orientation	0	2 000	
Mini site internet pour mobiles : création	0	5 000	
Fourgon C.T.M. : acquisition	0	20 000	
Annonces marchés	1 373	2 000	
Espace Pourny : révision chaudière	16 578	-6 600	
Capital de la dette	2 190 000	-120 000	
Ecritures comptables			
Non réalisation aires de stationnement : annulation de titres	0		34 226
Complexe P. de Coubertin : remplacement châssis			
Etudes et recherches (Chapitre 20)			-3 325
Travaux (Chapitre 23)			3 325
Skate parc : équipement			
Etudes et recherches (Chapitre 20)			-15 632
Achat équipement (Chapitre 21)			15 632
Musée : réaménagement salle archéologique			
Travaux (Chapitre 23)			-2 000
Achat équipement (Chapitre 21)			370
Voir dépenses de fonctionnement pour 1.630 € également			
Centre de Congrès Pourny : achat lave-vaisselle			
Travaux (Chapitre 23)			-3 500
Achat équipement (Chapitre 21)			3 500
TOTAL		-83 000	32 596
			-50 404

Budget Locations Immobilières

Fonctionnement

OBJETS	Budget prévisionnel	ECRITURES COMPTABLES	ECRITURES COMPTABLES	
	Montant			
Prise en charge du déficit du budget par le budget principal		10 500		
TOTAL		10 500	0	10 500

OBJETS	Budget prévisionnel	ECRITURES COMPTABLES	ECRITURES COMPTABLES	
	Montant			
DEPENSES				
Combustibles	13 000	3 500		
Frais de télécommunications	2 200	300		
Entretien chaudière Centre de Congrès Pourny	0	6 700		
TOTAL		10 500	0	10 500

Budget Eau

Fonctionnement

OBJETS	Budget prévisionnel	NOUVEAUX CREDITS	ECRITURES COMPTABLES	
	Montant			
RECETTES				
TOTAL		0	0	0

OBJETS	Budget prévisionnel	NOUVEAUX CREDITS	ECRITURES COMPTABLES	
	Montant			
DEPENSES				
Frais de télécommunications	1 300	150		
Charges exceptionnelles : constatation TVA sur reprises de subventions	1 000	5 200		
Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000	6 400		
Charges financières	6 400	-2 800		
Dépenses imprévues	55 000	25 000		
Mouvements d'ordre				
Virement à la section d'investissement	294 910	-33 950		
TOTAL		0	0	0

Investissement

OBJETS	Budget prévisionnel	NOUVEAUX CREDITS	ECRITURES COMPTABLES
	Montant		
RECETTES			
Programme 2011 : subvention Agence de l'Eau	0	45 200	
Ecritures comptables			
Mouvements d'ordre			
Virement de la section de fonctionnement	294 910	-33 950	
TOTAL		11 250	0
			11 250

OBJETS	Budget prévisionnel	NOUVEAUX CREDITS	ECRITURES COMPTABLES
	Montant		
DEPENSES			
Emprunts	79 300	-4 700	
Dépenses imprévues	10 000	15 950	
TOTAL		11 250	0
			11 250

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 septembre 2011.

En présentant la Décision Modificative n°1, Monsieur le Maire apporte quatre commentaires relatifs à :

- la hausse du coût de l'énergie ;
- l'absence d'économie sur la nouvelle délégation de service public des transports ;
- la baisse d'environ 26 000 € des charges financières ;
- la reprise de 346 000 € du poste des dépenses imprévues.

Monsieur BOUVERET demande des précisions sur le coût de la délégation de service public des transports.

Monsieur le Maire lui confirme le coût énoncé consécutif au renouvellement de la délégation de service public.

Monsieur MANDIL insiste sur le coût de l'énergie et souhaite que des économies et des améliorations soient recherchées dans le cadre de l'application de l'Agenda 21.

Dans le cadre de l'investissement, Monsieur le Maire insiste sur les travaux de l'Hôtel de Ville et rappelle qu'une subvention de 150 000 € est d'ores et déjà acquise. Il souligne également que ces travaux, très longs, nécessiteront le déplacement de certains services municipaux. Il précise également que le recours à l'emprunt 2011 serait amputé de 342 000 €.

Mademoiselle GROSJEAN demande des explications sur la baisse des recours à l'emprunt pour l'investissement.

Monsieur le Maire lui précise que cela s'explique par des estimations très pointues des dépenses d'investissement. L'augmentation de l'autofinancement est à l'origine de la réduction de l'emprunt 2011.

Monsieur BOUVERET espère que ce non-recours n'est pas dû au fait que certains travaux aient été différés.

Monsieur le Maire lui confirme que tel n'est pas le cas.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Adopte cette décision modificative n° 1.

2) Finances - Provisions pour dépréciation des comptes des redevables – Budget principal et Budget eau

En janvier 2006 la réforme de la M14 prévoyait des mesures d'amélioration des règles budgétaires et comptables communales avec, notamment, la constitution de provisions en vertu du principe de prudence.

Le Conseil Municipal du 27 septembre 2006 avait défini les modalités de constitution suivantes :

- 100 % des créances faisant l'objet d'une procédure collective (règlement ou liquidation judiciaire) à l'exception de celles dont un plan de redressement opérant est dûment constaté ;
- 100 % du montant des créances en reste au 1er janvier de l'année N des exercices N-3 et antérieurs ;
- 50 % du montant des créances en reste au 1er janvier de l'année N de l'exercice N-2 ;
- 2 % du montant des créances en reste au 1er janvier de l'exercice N-1.

Or, aujourd'hui, il s'avère que les provisions sont trop importantes par rapport aux risques réels encourus par la Ville.

Il est donc proposé de modifier les règles de constitutions de provisions selon les modalités suivantes :

- 100 % des créances faisant l'objet d'une procédure collective (règlement ou liquidation judiciaire) à l'exception de celles dont un plan de redressement opérant est dûment constaté ;
- 100 % du montant des créances en reste au 1er janvier de l'année N des exercices N-3 et antérieurs ;
- 10 % du montant des créances en reste au 1er janvier de l'année N de l'exercice N-2 ;
- 0 % du montant des créances en reste au 1er janvier de l'année N de l'exercice N-1.

Les règles de comptabilisation des provisions énoncées dans la délibération du 27 septembre 2006, restent inchangées.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise la modification des règles de constitutions de provisions dans les conditions énoncées ci-dessus.

3) Administration générale - Nomination au sein de commissions ou organismes

1° Démission du Conseil Municipal de Madame Elisabeth DUCROT

Par courrier reçu en mairie de Pontarlier le 23 février 2011, Madame Elisabeth DUCROT a fait part à Monsieur le Maire de sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles à compter du 1er juillet 2011.

Madame DUCROT siégeait au sein de diverses commissions et organismes. Il convient donc de compléter par des élections les sièges devenus vacants.

Les commissions pour lesquelles une désignation est nécessaire sont les suivantes :

Commissions ou organismes	Dénomination des Commissions	Mode d'élection/ de désignation
Organismes extérieurs au Conseil Municipal	Conseil d'Ecole maternelle Raymond Vauthier (Suppléant)	Scrutin majoritaire uninominal
	Conseil d'Administration Collège Philippe Grenier : (Suppléant)	Scrutin majoritaire uninominal
	Conseil d'Exploitation de la Régie des Pompes Funèbres	Scrutin majoritaire uninominal
Commissions communales obligatoires	Commission Communale des Impôts Directs : (Commissaire titulaire)	Désignation par les Services Fiscaux <i>(voir paragraphe ci-dessous)</i>
	Commission d'Accessibilité : (Commissaire titulaire)	Désignation par Arrêté du Maire
Commissions Ad hoc	Commission Administration Générale et cimetière	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
	Commission CTM - Espaces Verts	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
	Commission Eau - Forêts	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
	Commission Voirie - Circulation	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
Comité Consultatif Inter-Quartier	Conseil Inter-quartier « Centre »	Scrutin majoritaire uninominal

Concernant la Commission Communale des Impôts Directs, il convient de rappeler que par délibération en date du 24 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la liste des membres proposés par la Collectivité afin de siéger au sein de celle-ci.

S'agissant des membres titulaires, pour mémoire, la liste proposée était la suivante :

Mesdames ADREANI, CORTOT, CUINET, DUCROT, Messieurs EMILLI, FONTAINE, Mesdames LAITHIER, NARDUZZI, Mademoiselle OUDOT, Messieurs POURNY, PRINCE, VIEILLE, Madame VIEILLE-PETIT, Monsieur BAZILE, Mademoiselle GROSJEAN, Monsieur MANDIL.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux avait nommé 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants parmi lesquels figurait Madame DUCROT en qualité de titulaire et ce, par décision du 20 octobre 2008.

Aujourd'hui, il est proposé de compléter la liste initiale soumise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en proposant Monsieur Philippe BESSON aux lieu et place de Madame DUCROT.
Il appartiendra au Directeur des Services Fiscaux d'arrêter la liste définitive en choisissant un membre au sein de la liste ainsi modifiée.

2° Démission de Monsieur René EMILLI de sa qualité de membre titulaire au Conseil d'Administration du Collège André Malraux

Par courrier reçu le 17 septembre 2011, Monsieur EMILLI a fait part de sa démission à la commission indiquée ci-dessous :

Organisme extérieur au Conseil Municipal	Conseil d'Administration Collège André Malraux (Titulaire)	Scrutin majoritaire uninominal
--	--	-----------------------------------

3° Démission de Monsieur Gilbert BALAGUER de la Commission Enseignement - Ferme des Boulots

Par courrier reçu le 17 septembre 2011, Monsieur BALAGUER a fait part de sa démission à la commission indiquée ci-dessous :

Commissions Ad hoc	Commission Enseignement - Ferme des Boulots	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
--------------------	--	---

4° Démission de Madame Fabienne VIEILLE-PETIT de la Commission Environnement – Agriculture – Sécurité

Par courrier reçu le 17 septembre 2011, Madame VIEILLE-PETIT a fait part de sa démission à la commission indiquée ci-dessous :

Commissions Ad hoc	Commission Environnement - Agriculture - Sécurité	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
--------------------	--	---

5° Démission de Madame Dominique CUINET de la Commission Urbanisme – P.L.U.

Par courrier reçu le 17 septembre 2011, Madame CUINET a fait part de sa démission à la commission indiquée ci-dessous :

Commissions Ad hoc	Commission Urbanisme – P.L.U.	Scrutin majoritaire – représentation proportionnelle
--------------------	-------------------------------	---

Préalablement à ces élections, il est proposé au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces nominations en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Administration Générale a été informée lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à ces nominations en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- de procéder à des élections afin de désigner un conseiller au sein des commissions et organismes susvisés ;

- de valider la liste proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux au titre de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour une désignation à main levée, d'une part, et d'autre part, pour que les nominations aux différentes commissions et organismes soient votées en une seule fois.

Devant la réponse favorable du Conseil Municipal, il passe au vote.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

- décide de ne pas procéder au scrutin secret à ces nominations en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et de voter à main levée ;

- décide de procéder en un seul vote à la désignation de conseillers au sein des commissions et organismes susvisés ;

Le tableau ci-après présente l'ensemble des désignations au sein des commissions ou organismes :

Commissions ou organismes	Dénomination des Commissions	candidats	Représentants élus
Organismes extérieurs au Conseil Municipal	Conseil d'Ecole maternelle Raymond Vauthier (Suppléant)	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON
	Conseil d'Administration du Collège André Malraux (Titulaire)	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON
	Conseil d'Administration Collège Philippe Grenier : (Suppléant)	Monsieur René EMILLI	Monsieur René EMILLI
	Conseil d'Exploitation de la Régie des Pompes Funèbres	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON
Commissions Ad hoc	Commission Administration Générale et cimetière	Madame Sylvie LAITHIER	Madame Sylvie LAITHIER
	Commission CTM - Espaces Verts	Madame Sylvie LAITHIER	Madame Sylvie LAITHIER
	Commission Eau - Forêts	Monsieur Gilbert BALAGUER	Monsieur Gilbert BALAGUER
	Commission Enseignement - Ferme des Boulots	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON
	Commission Environnement - Agriculture - Sécurité	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON
	Commission Urbanisme – P.L.U.	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON

Commissions ou organismes	Dénomination des Commissions	candidats	Représentants élus
	Commission Voirie - Circulation	Madame Fabienne VIEILLE-PETIT	Madame Fabienne VIEILLE-PETIT
Comité Consultatif Inter-Quartier	Conseil Inter-quartier « Centre »	Monsieur Philippe BESSON	Monsieur Philippe BESSON

Sont élus, à l'unanimité des présents et représentés :

- Monsieur EMILLI au sein du Conseil d'Administration Collège Philippe Grenier (Suppléant) ;
- Monsieur BALAGUER au sein de la Commission Eau – Forêts ;
- Madame LAITHIER au sein de la Commission Administration Générale et cimetière et de la Commission CTM - Espaces Verts ;
- Madame Fabienne VIEILLE-PETIT au sein de la Commission Voirie-Circulation ;
- Monsieur BESSON au sein du Conseil d'Ecole maternelle Raymond Vauthier (Suppléant), du Conseil d'Administration du Collège André Malraux (Titulaire), du Conseil d'Exploitation de la Régie des Pompes Funèbres, de la Commission Enseignement - Ferme des Boulots, de la Commission Environnement - Agriculture – Sécurité, de la Commission Urbanisme – P.L.U. et du Conseil Inter-quartier « Centre ».

Par ailleurs, Monsieur BESSON sera désigné par arrêté du Maire en tant que membre de la Commission Accessibilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide également de valider la liste proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux au titre de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur BOUVERET demande pourquoi certains élus ont donné leur démission dans certaines commissions.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit pour certains élus d'un ajustement de leur charge de travail mais qu'en tout état de cause, chaque commission ou organisme est de nouveau pourvu en représentants du Conseil Municipal.

4) Administration générale - Rapport d'activité relatif à la délégation du service public de restauration – Période du 1er janvier au 31 décembre 2010

Il convient, en application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal prenne acte du rapport d'activité 2010 du service de la restauration municipale de Pontarlier, assuré par la Société « Avenance Enseignement et Santé », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaire pour cette période s'élève à 614 774 € (contre 651 046 € en 2009). Après déduction des principaux postes de dépenses (dont matières premières 237 135 € et frais de personnel 311 816 €), le résultat net pour cette période s'élève à (-) 117 261 €.

En terme de fréquentation, le nombre de repas servis au titre du Restaurant Inter-Entreprises (R.I.E.) est stable par rapport à l'année 2009. Cette fréquentation est de 35 094 repas pour l'année 2010, soit une légère évolution de +1,9 %.

Pour mémoire, les résultats des années antérieures concernant le R.I.E. étaient les suivants :

- 2005 – Société SCOLAREST : 37 617 repas
- 2006 – cumul Société SCOLAREST puis AVENANCE à compter du 1^{er} août : 34 609 repas
- 2007 – Société AVENANCE : 39 506 repas
- 2008 – Société AVENANCE : 39 256 repas
- 2009 – Société AVENANCE: 34 417 repas

L'activité traiteur accuse une baisse de près de 13,7 % avec un chiffre d'affaire de 39 273 € HT. Rappelons que la Ville de Pontarlier perçoit une redevance de 15 % du chiffre d'affaire de cette activité traiteur.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné ce rapport d'activité relatif à la gestion du service public de restauration municipale pour l'année 2010 lors de sa séance du 31 août 2011.

Mademoiselle GROSJEAN souhaite qu'à l'occasion du renouvellement de cette délégation, une vaste consultation soit engagée dès maintenant sur ce que l'on souhaite faire de la restauration municipale.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement la réflexion sera lancée en amont de l'échéance de cette délégation. Il confirme qu'une première réflexion est déjà engagée concernant les repas à domicile des personnes âgées et la cantine scolaire ainsi que sur l'intégration d'une nourriture « bio » issue de circuits courts. Il indique qu'une commission ad hoc sera créée courant 2012.

Monsieur MANDIL espère que cette réflexion associera un maximum de personnes y compris l'Education Nationale et les services sociaux.

Monsieur le Maire lui confirme que cette commission sera ouverte à toutes les composantes concernées.

Monsieur GUINCHARD demande pourquoi aller chercher des gens ailleurs alors que les services municipaux et les élus ont une parfaite connaissance du dossier.

Monsieur le Maire précise qu'une large consultation ne nuit pas à la réflexion.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité relatif à la gestion du service public de restauration municipale pour l'année 2010.

5) Personnel - Modification du tableau des effectifs

I – TABLEAU DES EFFECTIFS

a - Suite au départ à la retraite d'un agent au sein de la Direction Culture, Enseignement, Sports et Vie Associative et dans le cadre de son remplacement, il conviendrait de créer :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives.

Cette création s'accompagnera de la suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe.

b - Suite à la réussite au concours d'A.T.S.E.M., et dans le cadre de sa nomination, il conviendrait de créer :

- 1 poste d'A.T.S.E.M., à temps non complet (23h50 par semaine).

Cette création entraînera la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à temps non complet.

II – PROMOTION INTERNE

La Commission Administrative Paritaire, placée auprès du Centre de Gestion du Doubs, s'étant réunie dernièrement, a donné un avis favorable sur une des propositions de promotion interne adressées par Monsieur le Maire.

Afin de concrétiser cette nomination, il conviendrait de créer :

- 1 poste de technicien territorial.

Cette création générera la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Accepte la mise à jour du tableau des effectifs.

III – Recrutement d'un agent contractuel au sein de la Direction Générale (D.G.A.)

Le Conseil Municipal s'était prononcé sur la création d'un poste de Directeur Général Adjoint des services.

Conformément à la réglementation, il convient de modifier le cadre statutaire de ce poste. En effet, le nouveau poste, à temps complet, sera pourvu dorénavant par un agent contractuel pour une durée de 3 ans dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il convenait d'assurer la continuité de cet emploi indispensable au bon fonctionnement de la Collectivité et aux actions développées au sein de la Direction Générale.

Ce recours à un agent contractuel est fondé tant par la nature des fonctions à assurer que par les besoins du service public. En effet, la nature des fonctions correspondantes nécessite des formations spécifiques et une expérience professionnelle indispensables.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services (D.G.S.), il aura pour objectif de :

- Élaborer avec le D.G.S. des plans stratégiques devant concourir à la définition et à la réalisation de la politique de la Collectivité ;
- Coordonner l'avancement des grands projets relevant de la compétence de la structure ;
- Animer et piloter les services de la Ville ;
- Créer le lien inter-services dans le cadre du pilotage des dossiers de la Collectivité ;
- Assister le D.G.S. et les Elus à la définition des orientations que la Collectivité fixe ;
- Maintenir des relations permanentes et directes avec le D.G.S. et les Elus.

L'agent concerné percevra la rémunération, à savoir le traitement indiciaire et le cas échéant le supplément familial de traitement, afférente au grade d'attaché territorial à l'indice brut 703. Il bénéficiera de l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures, l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires, ainsi que de la prime de fin d'année.

Le contrat est établi pour une durée maximale de 3 ans. A son échéance (3 ans), il ne pourrait être prorogé que par une reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Au terme des 6 ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à pourvoir cet emploi dans les conditions ci-dessus et à prendre toutes décisions intervenant dans ce cadre.

6) Personnel - Mise à jour du régime indemnitaire

Arrivée de Madame LAITHIER

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville de Pontarlier a institué un régime indemnitaire pour le personnel de la Collectivité, conformément à la réglementation en vigueur.

Le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 permet d'attribuer une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux professeurs d'enseignement artistique chargés de direction. La Ville de Pontarlier n'ayant pas délibéré en 2006 sur son entrée en vigueur, il conviendrait de prévoir la possibilité d'attribuer cette indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, relative au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique chargés de direction.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires ou non titulaires relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique à la condition qu'ils exercent les fonctions de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal.

Le montant moyen annuel de référence, indexé sur la valeur du point fonction publique, est fixé à 1 471,17 €. Le taux annuel individuel, ne peut dépasser huit fois le montant moyen annuel.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Décide de créer cette indemnité conformément à la législation.

7) Personnel - Accord local de dématérialisation des pièces justificatives de la paie

Dans le cadre de la procédure comptable et financière, les collectivités locales et leurs établissements publics, les services de la Direction Générale des Finances Publiques et le Juge des comptes échangent, chaque année, plus d'un milliard de feuilles de papier A4.

Ainsi, depuis quelques années, un processus de dématérialisation a été mis en œuvre entre différentes collectivités territoriales et la Direction Générale des Finances Publiques, répondant à plusieurs enjeux importants : le gain en papier (volumétrie annuelle), la diminution des coûts d'édition et le gain de stockage et d'archivage.

La dématérialisation doit permettre également :

- une diminution des délais d'exécution ;
- une amélioration de la qualité du service ;
- une diminution des manipulations et des accès aux documents ;
- une limitation des risques de perte de pièces jointes.

Conformément à la convention cadre nationale de dématérialisation (version 1 du 18 janvier 2010), il est conclu un accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires de la paie autorisant la transmission des bulletins de paie, des délibérations, des contrats et des états liquidatifs des astreintes et heures supplémentaires par voie dématérialisée.

Le volume annuel de documents « papier » dématérialisés s'établit à 5 000 (nombres de pages concernées sur la base du format A4 recto).

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la dématérialisation des pièces justificatives de la paie.

8) Commande Publique - Marché fourniture et livraison de cercueils – Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

Le marché de fourniture et livraison de cercueils et d'accessoires pour le service de la Régie Municipale des Pompes Funèbres arrivant à terme au 31 décembre 2011, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour une période initiale de 1 an renouvelable deux fois conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

L'opération se décompose en 3 lots :

lot 01 - Fourniture et livraison de cercueils :

montant annuel minimum : 20 000,00 € HT

montant annuel maximum : 105 000,00 € HT

lot 02 – Fourniture et livraison de capitonnages :

montant annuel minimum : 3 500,00 € HT

montant annuel maximum : 16 000,00 € HT

lot 03 – Fourniture et livraison d'accessoires de cercueils

montant annuel minimum : 800,00 € HT

montant annuel maximum : 4 000,00 € HT

A titre indicatif, en 2009 et 2010, les montants minimum et maximum étaient les suivants :

	2009	2010
Lot 01 Fourniture et livraison de cercueils	Minimum: 20 000,00 € Maximum: 81 000,00 €	Minimum: 20 000,00 € Maximum: 81 000,00 €
Lot 02 Fourniture et livraison de capitonnages	Minimum: 3 500,00 € Maximum: 16 000,00 €	Minimum: 3 500,00 € Maximum: 16 000,00 €
Lot 03 Fourniture et livraison d'accessoires de cercueils	Minimum: 800,00 € Maximum: 4 000,00 €	Minimum: 800,00 € Maximum: 4 000,00 €

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire :

- à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en trois lots pour la fourniture et la livraison de cercueils et d'accessoires pour le service de la Régie Municipale des Pompes Funèbres ;

- à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

9) Commande Publique - Assurance – Constitution d'un groupement de commandes Ville de Pontarlier, Communauté de Communes du Larmont (C.C.L.) et Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Les contrats d'assurance de la Ville, de la Communauté de Communes du Larmont et du Centre Communal d'Action Sociale arrivent à échéance le 31 décembre 2012 hors assurances du personnel (risques statutaires).

Les 3 entités envisagent de se regrouper pour le choix du cabinet d'audit et de conseil en assurances qui les assistera pour l'inventaire, l'analyse des besoins, la constitution du dossier d'appel d'offres, le suivi de la procédure jusqu'à son terme et éventuellement toute forme de conseil ultérieur.

Après réalisation de cet audit, ce même type de groupement pourra être constitué pour le lancement de la procédure d'appel d'offres relative au renouvellement des contrats d'assurances.

Le but recherché étant la réalisation d'économies d'échelles sur le montant des prestations tout en diminuant les coûts de gestion supplémentaires générés dans le cas de la mise en place de procédures distinctes.

Une convention doit donc être signée entre les collectivités, laquelle définit les modalités de fonctionnement du groupement, prévoit la participation financière de chaque entité et désigne la C.C.L. en qualité de coordonnateur chargé de s'assurer de l'exécution du contrat.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Monsieur le Maire signale que les communes membres de la C.C.L. ont été consultées pour savoir si elles souhaitaient adhérer au groupement. En fonction de leur réponse, la liste des communes signataires de la convention de groupement pourra être complétée.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Approuve la création du groupement de commandes en assurance entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Larmont (C.C.L.) et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour la désignation d'un cabinet d'audit en assurance en vue du renouvellement des contrats.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tous autres documents afférents nécessaires dans le cadre de cette procédure.

10) Enseignement - Convention avec l'association l' «Ecole Pontissalienne d'Echecs » - Tarif pour l'année scolaire 2011-2012

Dans le cadre du Programme Educatif Local, pour l'année scolaire 2011-2012, la Ville de Pontarlier met en place un atelier Echecs au profit des élèves des écoles primaires.

Cette activité se déroule au sein des écoles primaires, de 16h45 à 17h45, durant la semaine scolaire. Elle est encadrée par des intervenants de l'association concernée.

Les ateliers débuteront le 3 octobre 2011 pour se terminer le 1er juin 2012.

Il est proposé qu'à compter du 3 octobre 2011, le versement d'une somme de 5,00 € soit demandé pour toute inscription d'un élève à cette activité.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Accepte le principe du recouvrement d'une somme de 5,00 € par élève pour l'activité Echecs organisée dans le cadre du Programme Educatif Local, pour l'année scolaire 2011-2012, soit du 3 octobre 2011 au 1er juin 2012 ;

Autorise la passation d'une convention avec l'association « l'Ecole pontissalienne d'Echecs ».

11) Régie Municipale des Pompes Funèbres - Rapport d'activité – Période du 1er janvier au 31 décembre 2010

Par délibération en date du 5 novembre 1997, le Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier a approuvé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public des Pompes Funèbres et des activités connexes.

Il convient, en application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal prenne acte chaque année du rapport d'activité relatif à la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

L'année 2010 a été marquée par une diminution du nombre des décès, enregistrés sur la commune de Pontarlier, la Régie Municipale des Pompes Funèbres a suivi cette baisse. 200 familles ont donc été reçues dans l'année (contre 218 en 2009).

Il en résulte une diminution du chiffre d'affaire et de la marge. Ainsi, le résultat net s'élève à – 1 006 € (contre 47 683 € en 2009).

Une analyse qualité a révélé que 97 % des familles reçues ont estimé que l'accueil et l'organisation de la cérémonie étaient tout à fait satisfaisants.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné ce rapport d'activité relatif à la Régie Municipale des Pompes Funèbres pour l'année 2010 lors de sa séance du 31 août 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité relatif à la Régie Municipale des Pompes Funèbres pour l'année 2010.

12) Urbanisme - Intégration de la rue des Fusillés dans le domaine public de la Ville de Pontarlier

La Région Franche-Comté, bénéficie, en application des lois de décentralisation de 1983, d'une mise à disposition par l'État des biens immobiliers affectés aux lycées et établissements assimilés. De plus, la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit un transfert gracieux aux Régions, en pleine propriété et de manière automatique de ces biens.

S'agissant du Lycée Toussaint Louverture de Pontarlier, les biens immobiliers (terrains et bâtiments) devant faire l'objet de ce transfert concernent entre autres :

- la parcelle BE n° 162 (emprise de la rue des Fusillés) grevée de servitudes de réseaux de desserte publique (eau-assainissement)

- la parcelle BE n° 134 (assise du gymnase Léo Lagrange et du terrain de sport engazonné adjacent, construits par la Ville de Pontarlier)

Ces parcelles sont actuellement mises à disposition par l'État à la Ville de Pontarlier, par bail emphytéotique de 50 ans ayant pris effet en 1979.

Concernant la parcelle BE n° 134, la Région Franche-Comté se substitue automatiquement à l'État pour la gestion du bail emphytéotique. Une négociation sera nécessaire afin que soit établi le fait que la Ville conserve à terme, la maîtrise foncière de l'assise de l'ensemble du terrain, du gymnase et de ses dépendances.

Dans le cadre du transfert à la Région Franche-Comté des emprises de l'Etat, le service des Domaines propose de céder à la Ville de Pontarlier, en pleine propriété, la parcelle BE n° 162, d'une superficie de 21 a 15 ca, correspondant à l'emprise de la rue des Fusillés moyennant l'euro symbolique.

Il convient de préciser que la Région a renoncé au transfert de cette propriété à son bénéficiaire, par décision de la Commission permanente du 8 juillet 2011, sous réserve que cette parcelle reste dans le domaine public de la Ville de Pontarlier et que le Lycée Toussaint Louverture puisse toujours l'utiliser pour accéder à l'Etablissement.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 22 septembre 2011.

Monsieur BOUVERET demande s'il n'est pas possible d'inscrire dans cette délibération l'intégration dans le domaine public communal de ladite rue.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et précise que la délibération sera modifiée en ce sens.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Approuve l'acquisition de la parcelle BE n° 162 de 21 a 15 ca, moyennant l'euro symbolique ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant ;

Approuve l'intégration de la rue des Fusillés dans le domaine public communal.

13) Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse - Organisation du mois de sensibilisation Octobre Rose

La Ville de Pontarlier s'engage pour la quatrième année consécutive dans le cadre du rendez-vous mondial de sensibilisation « Octobre Rose ». L'objectif est d'inciter les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein.

La Ville de Pontarlier a sollicité diverses associations afin de proposer un programme d'animations qui permettra de sensibiliser le plus grand nombre du 1er au 29 octobre prochain.

Ainsi, des stands d'animation, d'information et de sensibilisation pour tous, une projection-débat, une rencontre informative sur le thème « l'accompagnement des proches », deux concerts, un spectacle musical, une marche solidaire, des séances collectives de sport et un lancement de lanternes Thaï seront proposés gratuitement au public.

Budget prévisionnel, édition 2011 :

<i>Activités</i>	<i>Montant TTC prévisionnel</i>
Stands Animation, Sensibilisation et Information	0,00 €
Farandole Solidaire	0,00 €
Marche Solidaire	0,00 €
Cocktail Rose	60,00 €
Biscuits	70,00 €
Animations sportives (Qi Gong, Aéroboxe...)	70,00 €
Projection débat	0,00 €
Rencontre informative « l'accompagnement des proches »	0,00 €
Concert Place d'Arçon	0,00 €
Spectacle musicale « Des Maux d'Espoir »	0,00 €
Concert « Du Jazz, du blues et du rose »	0,00 €
Lancement lanternes Thaï	0,00 €
Message téléphonique	80,00 €
Flyer	250,00 €
Tissu	40,00 €
Pin's	540,00 €
TOTAL	1 110,00 €

La Commission Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse, a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à organiser la manifestation et à signer toutes les pièces et contrats à intervenir ;

Accepte le règlement des dépenses liées à cette manifestation.

14) Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse - Renouvellement du Conseil des Jeunes de Pontarlier (C.J.P.)

Le C.J.P. arrive au terme de son premier mandat. De futures élections se dérouleront en octobre prochain afin d'élire 33 nouveaux jeunes conseillers.

Le Conseil des Jeunes relève d'un double concept, politique et pédagogique. Il s'appuiera sur :

- la volonté de reconnaître au jeune la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la Collectivité et d'agir sur son territoire de vie ;
- une pédagogie à l'œuvre dans le conseil visant à former le citoyen aujourd'hui et pour demain ;
- la mise en œuvre de moyens permettant de prendre en compte la parole du jeune et de l'accompagner vers un résultat concret.

Il respectera les spécificités suivantes :

- une opportunité de dialogue en direct entre les jeunes et les élus locaux ;
- un lieu où les jeunes, avec l'écoute et le soutien attentifs des décideurs locaux, proposeront des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent ;
- des propositions, jugées d'intérêt général, qui seront étudiées, discutées et éventuellement réalisées par la Collectivité dans le cadre de son budget et de ses orientations.

Le dernier mandat du C.J.P. a permis de dégager des critères retenus pour le prochain Conseil des Jeunes :

Dénomination	Conseil des Jeunes de Pontarlier
Public	Collège : 5ème et 4ème
Nombre de candidats	33 (maximum)
Durée du mandat	2 ans
Mode de désignation des candidats	Système mixte: élections pour 9/10ème des représentants et volontariat pour 1/10ème des représentants
Conditions requises pour être candidat	Etre scolarisé dans l'un des établissements scolaires partenaires* et résider à Pontarlier
Conditions requises pour être électeur	Etre scolarisé dans l'un des établissements scolaires partenaires* et résider à Pontarlier
Lieu des élections	Vote dans les établissements scolaires Dépouillement et proclamation des résultats à la Mairie

* Collèges Grenier, Malraux, Aubrac, Les Augustins, Segpa, Adapéi/IME, Maison Familiale Rurale, Lycées Jeanne d'Arc, Toussaint Louverture et Saint Bénigne

En dehors des Assemblées Plénières, le Conseil des Jeunes fonctionnera sous forme de commissions organisées par un animateur et dont le nombre et les thématiques seront à définir avec les jeunes élus et en fonction de la nature des projets envisagés.

La Commission Politique de la Ville - Action sociale - Jeunesse, a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Accepte le renouvellement du Conseil des Jeunes de la Ville de Pontarlier ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à élaborer les modalités pratiques de mise en place et de fonctionnement du Conseil des Jeunes.

15) Politique de la Ville - Action sociale – Jeunesse - Convention avec la Maison Pour Tous (M.P.T.) des Longs Traits pour le versement d'une subvention exceptionnelle approuvée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2011

La Commission Politique de la Ville réunie le 14 juin dernier, puis le Conseil Municipal du 29 juin 2011, ont validé l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 30 ans de la M.P.T. des Longs Traits, d'un montant de 1 500 €.

Les règles de comptabilité publique stipulent qu'au delà d'un montant supérieur à 23 000 € versés à une association, une convention doit être établie entre l'association et la Collectivité. Or, le soutien financier de la collectivité auprès de la M.P.T. des Longs Traits s'élève à 76 482,50 € à ce jour.

La Commission Politique de la Ville - Action sociale - Jeunesse, a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la M.P.T. des Longs Traits relative au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

16) Culture - Conservatoire à rayonnement communal Elie Dupont - Convention 2011-2012 « interventions en milieu scolaire »

La politique musicale menée par la Ville de Pontarlier comprend 3 volets complémentaires :

1. l'apprentissage au conservatoire de musique, danse et théâtre ;
2. la sensibilisation en milieu scolaire ;
3. la diffusion à travers le tissu associatif local.

Contexte

En début de chaque année scolaire, des actions sont proposées en direction des élèves du primaire sous la forme d'accompagnement à projets portés par les maîtres d'école.

Proposition

Après évaluation des actions menées durant l'année 2010-2011, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'Éducation Nationale afin de poursuivre l'enseignement de la musique dans les établissements primaires pour l'année scolaire 2011-2012.

L'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets artistiques musicaux auprès des écoles partenaires constitue l'axe principal de ces interventions.

Dans certains projets, l'apport d'un enseignant du Conservatoire pourra permettre la réalisation ponctuelle d'ateliers pédagogiques menés sous la responsabilité du maître d'école.

La Ville de Pontarlier prendra en charge la rémunération de l'enseignant du Conservatoire impliqué dans ces dispositifs.

La Commission Culture réunie le 6 septembre 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre l'État et la Ville de Pontarlier.

17) Culture - Subvention exceptionnelle au profit du Centre d'Etudes et de Recherches Filmographiques (C.E.R.F.) à l'occasion du 50ème anniversaire du Ciné Club

Cette année l'association Ciné Club Jacques Becker en lien avec le Centre d'Études et de Recherches Filmographiques fête le cinquantième anniversaire de la première séance du Ciné Club. La période retenue pour cette manifestation est du 25 octobre au 1^{er} novembre 2011 et se déroulera à la salle Jean Renoir du Théâtre Bernard Blier.

La notoriété de ces séances et les liens étroits tissés par ces associations avec les réalisateurs et artistes du cinéma en France et à l'étranger apporteront une audience importante à ce cinquantième anniversaire.

Le public aura l'occasion de découvrir ou de redécouvrir la diversité des œuvres de cinéastes de renom, tels que :

- Robert Guédiguan, auteur et réalisateur (*Marius et Jeannette* en 1998) ;
- Gérard Mordillat, auteur, réalisateur et scénariste ;
- Francesco Rosi, auteur et réalisateur ;
- Mariana Ottero, cinéaste ;
- Isabelle Czajka, cinéaste.

Et d'échanger avec des invités de grande qualité comme :

- Jean-Louis Porchet, réalisateur des *Yeux de Simone* ;
- Freddy Buache, journaliste et critique de cinéma en Suisse.

Pour mener à bien ce jubilaire et rapprocher encore plus les pontissaliens du 7ème art, il est proposé de passer une convention entre le Centre d'Etudes et de Recherches Filmographiques et la Ville de Pontarlier, précisant notamment les engagements réciproques des partenaires et mentionnant par ailleurs le soutien technique et financier de la Collectivité lors de cette semaine filmographique. La Ville de Pontarlier s'engage en particulier à verser à l'association C.E.R.F. une subvention de 10 000 € TTC.

La Commission Culture, réunie le 6 septembre 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre d'Études et de Recherches filmographiques ;

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des articles mentionnés à cette convention, en particulier le versement d'une subvention de 10 000 € au profit de l'association C.E.R.F.

18) Culture - Bibliothèque - Désherbage

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Pontarlier analyse périodiquement son offre d'ouvrages mis à la disposition du public de la Médiathèque Municipale.

Cette mise à jour minutieuse des acquisitions passe également par un désherbage à long terme des documents obsolètes ou en état de détérioration, de doublons, ce tant dans les réserves que dans les salles publiques.

Aussi, il est proposé de procéder à la réforme d'ouvrages comprenant 2 523 titres selon le plan ci-dessous :

PILON de 1718 documents :

- 560 documents imprimés de la section adultes ;
- 1015 de la section enfants ;
- 27 DVD (enfants et adultes) ;
- 104 VHS (enfants et adultes) ;
- 12 CD (enfants et adultes).

DON de 805 documents :

- 13 numéros de périodiques au Conservatoire de Musique de Pontarlier ;
- 275 documents imprimés à l'association « Mazanga » pour recyclage ;
- 26 documents imprimés à l'association « Escalé » du Grandvallier ;
- 250 compacts discs à la MJC des Capucins ;
- 241 imprimés de la section "enfants" à l'association Burkina Faso.

La Commission Culture réunie le 6 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la réforme des documents telle que décrite ci-dessus.

19) Culture - Bibliothèque – Versement de subventions au profit d'« Arthemus », de l'« Atelier Saint-Nicolas » et de la Compagnie « La couleur des mots » dans le cadre d'animations

1- Versement d'une subvention au profit d'« Arthemus »

Dans le cadre des honneurs régionaux rendus en 2011 à Courbet, et en collaboration avec la Médiathèque Départementale du Doubs, la Médiathèque de Pontarlier organisera une lecture musicale avec diaporama, avec l'ensemble « Arthemus ».

Cette manifestation se déroulera le samedi 1er octobre 2011, à 15h, devant un public d'adolescents et d'adultes, avec une lecture de textes et correspondances de Courbet accompagnée musicalement.

En contrepartie, Il est proposé de verser une subvention de 450 € (tous frais inclus) à « Arthemus », association loi 1901, sise Maison des Associations, BP 123 à Vincennes 94304 Cedex et représentée par Monsieur Philippe Pouzet.

2 - Versement d'une subvention au profit de l' « Atelier Saint-Nicolas »

Dans le cadre des manifestations régionales « Siècle de Gutenberg » sous l'égide de l'Agence de Coopération des Bibliothèques Comtoises, la Médiathèque organisera avec « l'Atelier St-Nicolas» sis 15 Grande Rue à Gouhenans (70110), des interventions le 23 novembre 2011.

A la Médiathèque, sont prévus deux ateliers de «Fabrication de couleurs et lettres ornées» à 10h30 et 14h30, pour une quinzaine d'enfants de 10 ans environ et à 17h une conférence-exposition sur la couleur dans l'enluminure.

En contrepartie, Il est proposé de verser une subvention de 800 € (tous frais inclus) à « l'Atelier Saint-Nicolas », association loi 1901, représentée par Madame Françoise HOEGI.

3 - Versement d'une subvention au profit de la compagnie « La couleur des mots »

Dans le cadre des Festivités de fin d'année 2011, la Médiathèque organisera avec la compagnie « La couleur des mots » sise 8 rue de Sellier à Mulhouse (68100), une séance de contes le 13 décembre 2011, à 20h30, salle annexe des Annonciades, à Pontarlier.

Ces contes de Noël et d'hiver rassemblés sous l'intitulé «La Lumière de Noël » sont destinés à un public à partir de sept ans et plus.

En contrepartie, Il est proposé de verser une subvention de 517 € (tous frais inclus) à la compagnie « La Couleur des Mots » sise 8 rue de Sellier à Mulhouse (68100), au numéro de licence de spectacle 2-1017228-3-1017229 et représentée par sa Présidente Christine Guironnet.

La Commission Culture réunie le 6 septembre 2011 a émis un avis favorable à ces actions et attributions.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Accepte le principe de ces actions ;

Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, pour la prise en charge des frais d'animations :

- subvention de 450 € au profit d'« Arthemus » ;
- subvention de 800 € au profit de l' « Atelier St-Nicolas» ;
- subvention de 517 € au profit de la compagnie « La couleur des mots ».

20) Sports - Convention 2011-2012 avec l'Education Nationale pour l'intervention des éducateurs sportifs de la Ville en milieu scolaire

La Ville de Pontarlier développe auprès du public scolaire maternel et primaire des actions d'enseignement et de pratiques sportives.

La mise en œuvre de ces actions passe par la signature conjointe entre la Ville de Pontarlier et l'Education Nationale d'une convention à intervenir.

Cette convention comprend le projet pédagogique mené par les agents municipaux et les éducateurs sportifs des clubs missionnés, le planning d'intervention, les diplômes et les agréments des éducateurs.

La Commission des Sports réunie le 7 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Monsieur DEFRASNE rappelle que cette délibération concerne 7 éducateurs municipaux et 4 éducateurs de club.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Education Nationale.

21) Sports - Convention 2011-2012 pour les sections sportives et classes à horaires aménagés

Les établissements scolaires de Pontarlier (collège Malraux, collège Grenier, collège Lucie Aubrac, collège et lycée des Augustins) en partenariat avec les associations sportives de Pontarlier (C.A.P. Football, Judo Club, Pontarlier Gym, Club Nautique Pontarlier, C.A.P. Rugby, C.A.P. Lutte, C.A.P. Basket, C.S.R.P. et C.A.P. Handball) ont mis en place des classes à horaires aménagés.

Ces classes disposent d'aménagements horaires permettant aux enfants de conjuguer leur emploi du temps scolaire avec celui des entraînements sportifs.

L'objectif recherché par les associations est de permettre à leurs sportifs de bénéficier d'un entraînement physique de qualité en respectant le rythme biologique de l'enfant.

Pour soutenir les associations, la Ville de Pontarlier met à disposition ses installations sportives. Une convention tripartite établie entre les établissements scolaires, la Ville de Pontarlier, l'association support (ainsi que les responsables techniques et les coordonnateurs pédagogiques) régit cette mise à disposition. En parallèle, un contrat est signé entre l'élève, son responsable légal, le responsable de la section et le Principal de l'établissement scolaire concerné.

La Ville de Pontarlier versera aux clubs suivants une somme de 100,00 € par élève inscrit dans chaque section sportive et classe à horaires aménagés :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| - C.A.P. Football ; | - C.A.P. Lutte ; |
| - Judo Club Pontarlier Haut-Doubs ; | - C.A.P. Basket ; |
| - Pontarlier Gym ; | - C.S.R.P. |
| - Club Nautique Pontarlier ; | - C.A.P. Handball. |
| - C.A.P. Rugby. | |

Le plafond de la somme maximum pouvant être allouée étant fixé à 1 800 €/club.

Ces sommes ne sont versées qu'une fois :

- la convention tripartite signée ;
- le bilan détaillé de l'action transmis à la Ville de Pontarlier par le club sportif support (ce bilan comprendra : *le nombre de jeunes touchés, les classes et établissements scolaires concernés, le budget alloué à l'action*).

La Ville de Pontarlier aura connaissance des données citées dans l'article 3 de la convention :

- la liste des élèves demandeurs pour la prochaine année scolaire avec le contrat d'engagement signé ;
- le mode d'organisation de l'activité sportive (lieux, heures, transports) ;
- les conditions d'encadrement ;
- le nom d'une personne référente chargée du suivi des élèves ;
- un bilan simplifié de l'année écoulée.

La Commission des Sports réunie le 7 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Accepte le principe de cette action ;

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;

Autorise Monsieur le Maire à verser les sommes présentées ci-dessus en fonction des effectifs comptabilisés dans chaque section sportive et classe à horaires aménagés.

22) Sports - Convention 2011-2012 « Sport Emploi »

La Ville de Pontarlier encourage les projets de découverte des pratiques sportives initiés par les clubs en direction des plus jeunes.

Dans ce cadre, la Ville de Pontarlier souhaite maintenir les conventions "Sport Emploi" avec le Cercle d'Escrime du Haut-Doubs, le Comité Régional de Rugby, Doubs Sud Athlétisme Pontarlier et le C.A.P. Lutte pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs diplômés d'Etat.

La mission de ces éducateurs est d'une part d'animer des séances d'activités physiques et sportives en direction des enfants en milieu scolaire (escrime, rugby, lutte) ; de participer à la mise en œuvre de projets d'animations sportives (escrime, rugby, lutte, athlétisme) organisés par la Ville en direction des jeunes à raison de 100 heures par an.

Les conventions fixent les conditions de mise en œuvre de ces mises à disposition. En contrepartie, la Ville de Pontarlier s'engage à financer la présence de chaque association à hauteur de :

- 1 800 € pour le Cercle d'Escrime du Haut-Doubs
- 1 800 € pour le Comité Régional de Rugby
- 1 800 € pour Doubs Sud Athlétisme
- 1 800 € pour le C.A.P. Lutte

Ces sommes seront versées à compter du 30 juin 2012 sur présentation d'un bilan précisant les heures réelles effectuées ainsi que le nombre de jeunes touchés par les diverses interventions, et payées au prorata des heures réelles effectuées. Par ailleurs, la Ville de Pontarlier collectera les éléments auprès des établissements scolaires.

La Commission des Sports réunie le 7 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Accepte le principe de cette action ;

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;

Autorise Monsieur le Maire à verser les sommes présentées ci-dessus en fonction des bilans transmis par les clubs signataires.

23) Sports - Attribution des « Bourses Espoirs » 2011 (résultats saison 2010-2011)

Afin de valoriser et de soutenir les jeunes sportifs issus des clubs pontissaliens susceptibles d'être les futurs « ambassadeurs sportifs de la Ville de Pontarlier », le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 juin 2008 a entériné l'attribution d'une bourse intitulée « Bourse Espoirs ».

Conditions :

Peuvent prétendre à la « Bourse Espoirs » tous les sportifs des disciplines individuelles issus de clubs sportifs pontissaliens étant inscrits sur les listes ministérielles des sportifs Espoirs ou Jeunes.

Pour bénéficier de cette bourse, les Jeunes et Juniors devront avoir obtenu au moins l'une des places suivantes en première division :

- Podium au championnat de France ;
- Titre de champion de France ;
- Vainqueur d'une manche de Coupe d'Europe ;
- Titre de champion d'Europe ou vainqueur de la Coupe d'Europe ;
- Vainqueur d'une manche de Coupe du Monde ;
- Podium mondial (championnat du Monde et Coupe du Monde) ;
- Champion du Monde, Vainqueur de la Coupe du Monde.

Ces bourses sont forfaitaires et annuelles (établies sur la saison sportive). Elles s'élèvent à 675 €.

Dès lors qu'un sportif obtient l'une de ces places, le club auquel il appartient peut faire parvenir une demande de bourse auprès de la Ville de Pontarlier.

Dès que la Ville aura validé le fait que le sportif réuni toutes les conditions pour bénéficier de cette bourse, une convention entre la Ville et le sportif pourra être établie et la somme correspondante pourra lui être directement versée.

Il faut noter que si un sportif venait à renouveler d'autres performances remarquables au cours d'une même saison sportive, il ne pourrait toucher à nouveau cette bourse.

Attente de la Ville :

Présence visuelle du logo de la Ville de Pontarlier sur les équipements des sportifs.

Cas Particuliers :

La Commission des Sports est souveraine pour l'attribution de bourses aux sportifs qu'elle jugera méritants (obtention de résultats probants depuis plusieurs années, image positive véhiculée) et entrant ni dans les critères d'attribution des « Bourses Espoirs » ni dans ceux des Ambassadeurs de la Ville. La somme totale de ces subventions « hors-champs » versées ne pourra excéder 1 000 € par saison sportive.

Evolution des bourses 2011 :

Année N : 675 € (résultats reconnus)

Année N+1 : 340 € si le sportif n'obtient pas de résultats *

Année N+2 : 0 € si le sportif n'obtient pas de résultats *

* Dans la mesure où durant les années N+1 et N+2, le sportif n'est plus inscrit sur liste de haut-niveau « Espoirs » ou « Jeunes », celui-ci ne pourra plus obtenir de bourses.

Sur la base des résultats sportifs de la saison 2010/2011, les sportifs suivants bénéficieront des bourses espoirs 2011 :

Nom/Prénom	Club	Liste ministérielle	Résultat sportifs 2010/2011	Somme perçue en 2010	Somme à verser en 2011
Thomas ROSSET	Canoë-Kayak Club Pontarlier	Jeune	Champion de France par équipe (Slalom)	675 €	675 €
Alexis JEANNEROD	C.S.R.P.	Jeune	Champion de France 15 km Classique	675 €	675 €
Marc REGNIER	C.S.R.P.	Espoir	<u>Pas de résultats</u>	675 €	340 €
Yohan MONNIER	<i>Société de Tir de Pontarlier</i>	<i>Jeune</i>	<i>Abandon de la compétition</i>	675 €	0 €
Pierre BESSOT	Société de Tir de Pontarlier	Espoir	Champion de France de tir à 50 mètres 3x20	0 €	675 €
			TOTAL =	** Expressio n erronée **	** Expressio n erronée **

La Commission des Sports réunie le 7 septembre 2011 a émis à avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

- accepte les termes de la convention « Bourse Espoirs » 2011 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer et mettre en œuvre les termes de la convention « Bourse Espoirs » 2011 ;
- autorise Monsieur le Maire à verser les sommes comme indiqué ci-dessus aux 4 sportifs cités.

24) Sports - Reprise de la délibération du 29 juin 2011 concernant l'attribution exceptionnelle pour l'organisation du centenaire du CAP Football

Lors de sa séance du 29 juin 2011, le Conseil Municipal a accepté l'octroi d'une subvention au profit de l'association C.A.P. Football à hauteur de 3 000 € pour l'organisation d'une manifestation le 13 août dernier en l'honneur de son centenaire.

Le soutien financier de la Collectivité auprès du C.A.P. Football s'élève à ce jour à 33 321 €. Or, le montant des subventions allouées au C.A.P. Football pour l'année 2011 dépassant le seuil de 23 000 €, la Ville de Pontarlier est dans l'obligation de passer une convention pour permettre le versement de la somme.

La Commission des Sports réunie le 7 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 3 000 € au profit de l'association C.A.P. Football pour l'organisation de son centenaire.

25) Tourisme - Circuits thématiques de découverte en centre-ville

Par délibération du 23 mars 2011, la Ville de Pontarlier a approuvé la création de trois circuits touristiques dans le centre-ville et l'acquisition de signalétique patrimoniale adaptée. Pour rappel, le projet est conjointement mené par la Région de Franche-Comté et la Ville de Pontarlier.

Le projet étant achevé, le nouveau programme de financement est le suivant :

	RÉGION FRANCHE-COMTÉ	VILLE DE PONTARLIER	COÛT / SECTEUR
plaques murales	26 320,23 €	6 580,05 €	32 900,28 €
1 jeu de 10 fiches plastifiées (Église Saint-Bénigne)	1 011,92 €	252,98 €	1 264,90 €
Total signalétique régionale	27 332,15 €	6 833,03 €	34 165,18 €
clous en bronze		3 140,22 €	3 140,22 €
1 table d'orientation (Chapelle de l'Espérance)		7 606,56 €	7 606,56 €
Panneaux sur ponts		2 291,53 €	2 291,53 €
Total signalétique additionnelle		13 038,31 €	13 038,31 €
Création mascotte Ponti + 2 déclinaisons		175,00 €	175,00 €
Recolorisation plan cavalier		1 582,50 €	1 582,50 €
Impression des brochures 3x2000		1 765,30 €	1 765,30 €
Total Autres Frais Divers Com		3 522,80 €	3 522,80 €
TOTAL	27 332,15 €	23 394,14 €	50 726,29 €
POURCENTAGE	53,88%	46,12%	100,00%

La part à la charge de la Ville de Pontarlier, initialement estimée à 23 700 €, est ramenée à 23 394,14 €.

La Commission Tourisme, lors de sa séance du 12 septembre 2011, a émis un avis favorable pour ce plan de financement.

Madame RICHARD précise que l'inauguration de ces circuits aura lieu dans quelques semaines et que d'ores et déjà elle invite les membres de l'Assemblée à y participer.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Approuve le présent projet.

26) Tourisme - Rapport d'activité relatif à la délégation du service public du camping municipal – Année 2010

En application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal prenne acte du rapport d'activité relatif à la délégation de service public du camping municipal de Pontarlier pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La gestion et l'exploitation du camping municipal ont été confiées à la Société GCM gérée par Madame Virginie Huber par le biais d'une convention de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} mars 2006 pour une durée de 6 ans.

Les résultats de l'année 2010 sont en légère baisse par rapport à 2009 en ce qui concerne le nombre de nuitées : 6 778 pour 2010 contre 7 171 en 2009. Toutefois, ce résultat est proche de la moyenne enregistrée au cours des 4 précédentes années, à savoir 6 932 nuitées.

Malgré cela, le chiffre d'affaire de l'année 2010 est de 93 580 € HT alors qu'il s'élevait à 92 783 € HT en 2009.

Le résultat d'exploitation enregistré au 31 décembre 2010 est de – 9 595 €. Afin de limiter ces pertes, Madame Huber s'est efforcée de diminuer les charges d'exploitation (117 129 € en 2009 ; 91 542 € en 2010).

Les améliorations en terme d'équipements sont principalement la construction d'un mur en pierre pour éviter l'éboulement d'un emplacement, la rénovation de la peinture des quatre anciens chalets, la pose de deux nouvelles bornes électriques, des interventions du service des eaux (borne de vidange et remplissage d'eau des campings cars, WC handicapés, modification de certaines arrivées d'eau pour éviter le gel...).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux élargie aux membres de la commission Tourisme a pris acte du rapport d'activité 2010 lors de la séance du 31 août 2011.

Monsieur BOUVERET demande si l'on va renouveler la délégation avec le même délégataire.

Monsieur le Maire lui répond que ce renouvellement n'est pas automatique et qu'il y a déjà plusieurs candidats pour cette délégation.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réalisation des travaux demandés par le délégataire actuel et énonce que les rôles de chacun, Ville et délégataire, ont été précisés.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité relatif à la gestion du camping municipal de Pontarlier pour l'exercice

clos le 31 décembre 2010.

27) Commerce, Foires et Marchés - Exonération des taxes d'étalage de commerces au centre-ville en raison des travaux

Pour l'année 2011, il est proposé d'exonérer de taxe d'étalage les commerces qui ont subi des désagréments pour leur activité en raison des travaux, et situés dans les rues suivantes :

- Rue de la République entre les rues de la Gare / Vannolles et place St Bénigne,
- Rue Gambetta entre la rue Tissot et la rue de la Gare,

La Commission Commerce Foires et Marchés du 12 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Donne son accord pour les exonérations présentées ci-dessus.

28) Commerce, Foires et Marchés - Salon « Chocolat en fête » - Demande de subvention

La 9ème édition du salon départemental « Chocolat en fête » aura lieu les 29 et 30 octobre 2011, salle Pourny à Pontarlier.

Organisée par l'Union des Artisans Chocolatiers du Doubs, cette manifestation est l'occasion de promouvoir un savoir-faire et de faire partager une passion pour le chocolat de haute qualité avec le grand public.

Cet événement permettra de valoriser le travail de jeunes apprentis et de leurs maîtres chocolatiers. Diverses animations agrémenteront ce rendez-vous du chocolat : concours artistiques de pièces en chocolat, défilés de miss avec robes et accessoires en chocolat, démonstrations de fabrication, dégustations.

Le budget prévisionnel TTC de l'événement s'élève à 37 100 €, réparti de la manière suivante :

Intitulé	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Communication	8 500	
Location	1 500	
Achat/vente produits régionaux	10 000	5 000
Concours	1 000	
Entrées du salon		6 000
Location stands		1 600
Frais de fonctionnement	12 500	
Divers	3 600	
Organisation (syndicat chocolatiers)		5 500
Subventions		19 000

Intitulé	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
<i>Région Franche-Comté</i>		5 000
<i>Département du Doubs</i>		5 000
<i>Ville de Pontarlier</i>		3 500
<i>Pays du Haut Doubs</i>		3 500
<i>CCI du Doubs</i>		1 000
<i>CMA du Doubs</i>		1 000
TOTAL	37 100	37 100

L'Union des Artisans Chocolatiers, qui organise cette animation tous les ans dans différentes villes du Département, sollicite une subvention de 3 500 € dans la ville qui accueille l'événement (Besançon en 2010). La Ville de Pontarlier est ainsi sollicitée pour 2011.

En contrepartie, outre la communication autour de la manifestation qui citera ce partenariat, des chocolats avec le logo de la Ville de Pontarlier seront fabriqués pour l'occasion.

La Commission Commerce Foires et Marchés du 12 septembre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,
Donne son accord pour la demande de subvention présentée ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 500 € au profit de l'Union des Artisans Chocolatiers du Doubs.

29) Communication - Fête de l'absinthe - Remise de chèques aux associations caritatives

La manifestation du 23 juillet 2011 proposait de nombreuses animations : chamboule-tout, pêche à la ligne, échecs, promenades en calèches, en poney, petit train.

Les bénéficiaires des animations, 1425 €, seront reversés à des fins caritatives au Secours Catholique, à la Croix Rouge, à Gryama et aux Compagnons Solidaires Contre la Maladie, antennes locales de Pontarlier.

Il est proposé de reverser à chacune des quatre associations la somme arrondie de 350 €.

La Commission Communication et Relations Publiques, lors de sa séance du 1er septembre 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Donne son accord sur le versement des subventions suivantes :

- subvention de 350 € au profit du Secours Catholique ;
- subvention de 350 € au profit de la Croix Rouge ;
- subvention de 350 € au profit de l'association « Gryama » ;

- subvention de 350 € au profit des Compagnons Solidaires Contre la Maladie ;
(Antennes locales de Pontarlier).

30) Environnement - Développement durable - Journées de l'Environnement des 7 et 8 octobre 2011 – Intégration d'une prestation complémentaire

En complément des animations présentées dans la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2011, une prestation complémentaire est proposée dans le cadre des journées de l'environnement qui se dérouleront les 7 et 8 octobre prochains.

Les différentes animations et exposants retenus étaient les suivants :

Association « LA CAROTTE » (animation)	Association « FREDON »	CPIE	Association « FRANCAS »	MAISON DE LA RESERVE
840,00 €	650,00 €	1 440,00 €	240,00 €	800,00 €

Afin d'étoffer la partie « animation » de la manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la participation de l'association « La Tourne Boile du Ravois », qui jouera de l'orgue de Barbarie tout au long de la journée. Le montant de la prestation est de 150 €. D'autre part, après négociation, certains tarifs ont été revus à la baisse.

La nouvelle répartition du budget pour cette manifestation serait la suivante :

Association « LA CAROTTE » (animation)	Association « FREDON »	Association LA TOURNE BOILE DU RAVOIS	CPIE	Association « FRANCAS »	MAISON DE LA RESERVE	VILLE DE PONTARLIER	TOTAL
781,60 €	595,00 €	150,00 €	1 440,00 €	240,00 €	800,00 €	993,40 €	5 000,00 €

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2011.

Monsieur POURNY informe également les membres du Conseil Municipal de la participation de la Ville à l'action « le Jour de la Nuit » et précise que pendant 3 jours les places et les bâtiments municipaux ne bénéficieront pas d'éclairage public. Le gain ainsi espéré sera de 160 kwatt.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Approuve le nouveau plan de financement découlant de l'intégration de l'association « La Tourne Boile du Ravois », aux journées de l'environnement ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce projet.

31) Décisions prises

Bibliothèque

Passation d'un marché à procédure adaptée pour 3 ans (2011-2013) pour l'acquisition des documents audiovisuels et multimedia en médiathèque, selon 3 lots et avec :

- ADAV pour les DVD enregistrés pour un montant maximum de 6 900,00 € HT
- LIVRAPHONE pour les CD ou textes enregistrés, pour un montant maximum de 1 100,00 € HT
- GAM pour les CD musicaux et non musicaux, pour un montant maximum de 3 200,00 € HT.

Commerce Foires et Marchés

Fixation du tarif du mètre linéaire à 9 € pour toute installation dans le cadre de la Braderie annuelle à Pontarlier le 6 août 2011. Pour toutes les inscriptions tardives, ce tarif est porté à 10 € le mètre linéaire.

Informatique

Établissement d'un contrat pour la maintenance du logiciel « SUFFRAGE Gestion des Élections Politiques » auprès de la Société LOGITUD pour un montant annuel de 873,80 € HT.

Établissement d'un contrat pour la maintenance du logiciel « MAESTRO recensement militaire » auprès de la Société ARPEGE pour un montant annuel de 352,40 € HT.

Musée

Entrées gratuites au Musée les 17 et 18 septembre 2011 de 14 h à 18 h à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Entrées gratuites à l'occasion des 11èmes Absinthiades :

- au Musée le 30 septembre 2011 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- au Musée et à la Chapelle des Annonciades les 1er et 2 octobre 2011 de 10 h à 18 h.

Finances

Versement d'une allocation provisionnelle de 7 000 € à Monsieur Lachiche, expert délégué au dossier en référé d'instruction sur les désordres constatés à l'auberge de jeunesse et virement de crédit de 7 000 € du chapitre 022-01 « Dépenses imprévues » de fonctionnement vers l'article 6226-020 "Honoraires".

Vente de déchets de ferraille à l'entreprise ARTMANN à PONTARLIER pour les montants suivants, durant la période du 01.04.11 au 30.06.11 : 5 320 kgs ferraille x 0,060 = 319,20 €.

Marchés publics

Fourniture et mise en place d'équipements sportifs au gymnase Cordier

- SATD (69) Lot 01 – remplacement des équipements sportifs pour un montant total de 11 974,00 € HT (soit 10 114,00 € HT pour l'offre de base et 1 860,00 € HT pour l'option)
- HUCK OCCITANIA (81) Lot 02 – mise en place d'un filet de protection pour un montant total de 5 871,09 € HT

Fourniture de livres scolaires, matériel didactique, petites fournitures, papeterie

- Papeterie PICHON (La Talaudière) Lot 01 – jeux, jouets, sport et musique pour un montant maximum de 13 000 € HT
- Papeterie PICHON (La Talaudière) Lot 02 – cahiers, dessin et coloriage, travaux manuels, fournitures scolaires et papeterie pour un montant maximum de 35 000 € HT

- Librairie ROUSSEAU
(Pontarlier)

Lot 03 – livres scolaires et matériel d'accompagnement des méthodes d'enseignement pour un montant maximum de 20 000 € HT

Désamiantage et déconstruction de l'ancienne propriété Oudet – Zac des Epinettes

Passation d'un avenant au marché 2011/011 avec l'entreprise PB Démolition suite à des travaux de désamiantage complémentaires et imprévus. Le montant initial 36 340 € HT passe à 45 132 € HT et le délai d'exécution est augmenté de 4 mois à 5 mois.

Fourniture et mise en oeuvre d'émulsion

- GP ROUTES (39)

Pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT

Formations sécurité

Passation d'un avenant n°1 au marché n°2009/024 avec la Société APAVE pour un montant de 790 € correspondant à une journée supplémentaire de formation.

Viabilisation et aménagement extérieur quartier Berlioz (Tranche 2)

- BOUCARD (25)

Lot 01 – terrassements – réseaux enterrés pour un montant de 28 464,50 € HT

- SACER (25)

Lot 02 – construction de chaussées et trottoirs pour un montant de 55 955,00 € HT

- VIGILEC HATIER (25)

Lot 03 – éclairage public pour un montant de 5 810,00 € HT

- FCE (25)

Lot 04 – espaces verts pour un montant de 6 800,00 € HT

Réfection des escaliers des Pareuses

- BATI 2000 (25)

Lot 01 – maçonnerie pour un montant de 19 433,23 € HT

- ANTONIETTI (25)

Lot 02 – escalier métallique pour un montant de 11 631,00 € HT

Prestations jeunesse extra-scolaire – accueil de loisirs animation restauration scolaire

FRANCAS DU DOUBS (Besançon) pour un montant de :

Forfait de base : 781,76 € TTC

Au forfait s'ajoute une rémunération versée selon les effectifs réellement accueillis soit :

Coût/journée groupe de 8 enfants de moins de 6 ans : 151,21 € TTC

Coût/journée groupe de 12 enfants de plus de 6 ans : 169,82 € TTC

Prestation animation restauration scolaire - coût/jour de la prestation : 699,40 € TTC

Option 1 : Organisation de mini-camps – coût/nuitée et par groupe de 12 enfants : 654,29 € TTC

Option 2 : Coût aller/retour mise en service d'un circuit « pédibus » dans le cadre du centre de loisirs : 800 € TTC (forfait annuel)

Option 3 : Coût aller/retour mise en service d'un circuit « pédibus » dans le cadre de la restauration scolaire : 35 € TTC

Prestations des transports scolaires, périscolaires, extra-scolaires et occasionnels

- RDTD (25)

Pour un montant total minimum de 60 000 € HT et un montant maximum de 180 000 € HT

Fourniture de combustibles, carburants, plaquettes de bois et lubrifiants

Passation d'un avenant n°1 au marché n°2011/007 avec la Société Bolloré Energie relatif au remplacement du fioul pour véhicules par du gazole non routier. Le rabais accordé sur le tarif que le fournisseur applique à l'ensemble de sa clientèle est de 92 centimes suivant le tarif et la zone de référence mentionnés dans l'avenant.

Remplacement de menuiseries extérieures 2011

- AJ DEVELOPPEMENT (Pontarlier) Lot 01 – immeuble 52 rue de Besançon pour un montant de 25 085,00 € HT (variante)
- BAUD (Sombacour) Lot 02 – école primaire Cordier pour un montant de 3 400,00 € HT
- BAUD (Sombacour) Lot 03 – maternelle Vauthier pour un montant de 13 900,00 € HT
- BAUD (Sombacour) Lot 04 – primaire Vauthier pour un montant de 19 978,00 € HT
- AJ DEVELOPPEMENT (Pontarlier) Lot 05 - primaire Joliot Curie pour un montant de 2 470,00 € HT
- BAUD (Sombacour) Lot 06 – théâtre Bernard Blier pour un montant de 15 840,00 € HT (soit 8 280,00 € HT pour l'offre de base, 3 090,00 € HT pour l'option 1 et 4 470,00 € HT pour l'option 2)
- TISSOT (Les Fourgs) Lot 07 – maternelle Raymond Faivre pour un montant de 5 127,00 € HT

- LORETTI (Vercel) Lot 08 – gymnase Léo Lagrange pour un montant de 4 060,00 € HT (soit 2 030,00 € HT pour l'offre de base et 2 030,00 € HT pour l'option)
- LORETTI (Vercel) Lot 09 – gymnase Laferrière pour un montant de 13 081,00 € HT
- LORETTI (Vercel) Lot 10 – MJC des Capucins pour un montant de 7 949,50 € HT

Acquisition et aménagement d'un véhicule pour transport de corps Régie Municipale des Pompes Funèbres

- DEFFEUILLE (25) Acquisition d'un véhicule aménagé pour un montant de 33 737,50 € HT auxquels s'ajoutent 412,50 € TTC de frais annexes. Reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 11 062,55 € TTC.

Nettoyage des locaux

- Franche Comte Nettoyage (25) Lot 01 – nettoyage des bâtiments communaux pour un montant de 74 712,68 € HT
- Derichebourg (25) Lot 02 – nettoyage des vitres des bâtiments communaux pour un montant de 14 065,30 € HT
- Derichebourg (25) Lot 03 – décapage et métallisation des sols dans les écoles maternelles pour un montant de 1 792,13 € HT

Patrimoine

Résiliation à compter du 4 août 2011 du bail de location d'un appartement F2 sis 7 rue de la Paix, consenti au profit de Monsieur Pierre Manche.

Bail de location au profit de Monsieur et Madame Jouffroy, concernant un logement type F3 au 1er

étage, sis 35 rue de Doubs, à Pontarlier. La date de prise d'effet du bail est fixée au 19 août 2011. Le bail est consenti et accepté selon un loyer mensuel initial de 482 €, hors charges

Bail de location au profit de Monsieur Lyonel François concernant le logement type F2 et de son annexe situés 9 rue de la Paix à Pontarlier à compter du 25 juin 2011. Le présent bail est consenti et accepté selon un loyer mensuel initial de 255 € hors charges.

Avenant n° 1 au bail de location relatif à l'appartement sis 9 rue de la Paix loué au profit de Monsieur Lyonel François visant à mettre en place une provision sur charges mensuelles pour le chauffage

Politique de la Ville

Passation d'un contrat de prestation avec la Croix Rouge portant sur la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la Soirée des Collégiens du 5 juillet 2011 : mise en œuvre d'un Point d'Alerte et de Premiers Secours à titre gracieux.

Passation d'un contrat de prestation avec la S.A.R.L. Atomix Animation portant sur l'animation de la Soirée des Collégiens du 5 juillet 2011 : sonorisation, éclairage, programmation musicale, pour un montant de 980 € TTC.

Passation d'un contrat de prestation avec la S.A.R.L. SGS Sage (Vesoul) portant sur la surveillance et la sécurité de la Soirée des Collégiens du 5 juillet 2011 : palpation à l'entrée de la salle, surveillance à l'intérieur de la salle, des issues de secours, de la zone extérieure, des toilettes...pour un montant de 733 € TTC.

Fourniture d'une prestation par le Centre Social Berlioz dans le cadre du Programme de Réussite Educative, consistant en la prise en charge financière de la cantine pour un enfant (sit 5), faisant l'objet d'un suivi PRE, lors de l'accueil de loisirs au Centre Social Berlioz. Montant maximum de 117 € TTC.

Relations Publiques

Passation d'une convention avec la S.A.R.L. Atomix pour les prestations musicales du 13 juillet 2011 au soir et pour un montant de 980 € .

Services techniques

Vente de deux lames à neige d'occasion à la S.A.R.L. CHALON TP – 4 Chemin derrière Seuillet – 25 500 LES COMBES pour des montants respectifs de 2 000,00 € et 1 500,00 €.

Passation d'une convention de partenariat avec l'entreprise EPPI concernant la restauration de façades du refuge du Larmont (2ème tranche) pour un montant de 25 000,00 € HT.

Passation d'un contrat avec la Société SOCOTEC concernant la vérification des installations gaz des chaufferies des bâtiments communaux pour une montant annuel 2011 de 1 935,00 € HT.

Préemption sur DIA dans le cadre de la vente par la Direction Générale des Finances Publiques rue des Fusillés section BE n°162 pour un montant principal de 1,00 € auquel il conviendra d'y rajouter les frais s'y rapportant.

Préemption sur DIA dans le cadre de la vente BLOCH Jean, rue de Baumont section AT 209 (issue de la parcelle AT n°102) à la Ville de Pontarlier pour un montant de 1 000,00 € auquel il conviendra d'y rajouter les frais s'y rapportant.

Sports

Contrats de location pour la mise à disposition du refuge du Larmont au profit de :

Preneur	Période de location	Prix de la location
Jean-François SIMON	Du 09 au 10 juillet 2011	0 € (gracieux)
Denis CHANG	Du 16 au 17 juillet 2011	160 €
Yvan BOURDIN	Du 29 au 30 juillet 2011	160 €
Vanessa JAVAUX	Du 6 au 7 août 2011	160 €
Mireille LECLERC	Du 12 au 13 novembre 2011	160 €
Jean POURCHET	Du 16 au 19 août 2011	320 €
Hélène CAVAILLON	Du 19 au 21 août 2011	250 €
Augustin MOREL	Du 27 au 28 août 2011	160 €

Etablissement d'une convention de mise à disposition de locaux situés 1er niveau du bâtiment SEGPA, 16 place Zarautz à Pontarlier, au profit de l'Association Haut-Doubs Sports. La convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable, avec effet au 18 juillet 2011. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Etablissement d'une convention de mise à disposition de locaux situés 2ème niveau du bâtiment SEGPA, 16 place Zarautz à Pontarlier, au profit de l'Association Everest Frisbee Club. La convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable, avec effet au 15 août 2011. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Tribunal

La Ville de Pontarlier se constitue partie civile, devant le Tribunal pour Enfants de Besançon, à l'encontre de deux des acteurs des dégradations causées aux bâtiments du gymnase Laferrière et de la piscine municipale à Pontarlier, dans la nuit du 21 au 22 février 2011, et demande réparation du préjudice à hauteur de la facture de réparations d'un montant de 3 834,15 €

Monsieur BOUVERET s'étonne que la Ville avance les frais de justice de cette affaire.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est habituel, tant que la décision de justice n'est pas rendue, que le plaignant avance ces frais et se fasse rembourser par la suite.

Urbanisme - Droit de préemption urbain - Décisions de non préemption

Ces décisions concernent 40 immeubles.

32) Questions diverses

Rue Morand

Monsieur BOUVERET demande, face à l'état de cette dernière, quand la rue Morand sera-t-elle refaite.

Monsieur le Maire lui répond que ces travaux sont prévus pour 2012.

Vœu proposé par le groupe socialiste « Pontarlier Autrement » concernant le financement du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (P.E.A.D.)

Mademoiselle GROSJEAN présente à l'Assemblée le vœu que le groupe « Pontarlier Autrement » souhaite faire parvenir au Président de la Commission Européenne concernant le financement du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (P.E.A.D.). Elle rappelle que ce programme permet de subventionner les associations caritatives, qui chaque année, prodiguent une aide alimentaire aux plus démunis. Elle souhaite que cette motion soit approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui répond que le Conseil Municipal ne peut que s'associer à cette démarche.

Monsieur GUINCHARD s'associe lui aussi à cette motion mais pense que la multiplication de ces démarches fait perdre de la crédibilité à l'Assemblée. Il souhaite que le Conseil Municipal soit plus strict dans le choix de ces motions.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Adopte le texte suivant :

“A Monsieur Herman Van Rompuy,

Président du Conseil européen

Rue de la Loi, 175

B-1048 Bruxelles

Monsieur le Président,

Le Conseil Européen des Ministres de l'Agriculture et de la Pêche a échoué, mardi 20 septembre 2011, à trouver un accord pour le maintien du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (P.E.A.D.), et a ajourné sa décision au mois d'octobre. La situation est extrêmement préoccupante : les denrées alimentaires sont indispensables aux associations caritatives qui, chaque année, prodiguent une aide alimentaire vitale à 13 millions d'européens. La réduction drastique annoncée du P.E.A.D., dont le budget chuterait de 75%, passant de 480 millions à 113 millions d'euros, provoquerait une véritable catastrophe alimentaire et sociale en Europe. Dans une période de crise majeure, où la précarité et la pauvreté n'ont de cesse de progresser, le démantèlement de ce programme sonnerait comme un véritable sacrifice des plus démunis. Le désastre social pour les populations concernées le disputerait au désastre politique pour une Europe qui perdrait toute crédibilité.

Au nom de l'idéal de solidarité sur lequel s'est fondée l'ambition européenne, nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président, de sauver le P.E.A.D., en garantissant le maintien et la pérennité de ses financements. Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour protéger les millions d'Européens menacés de pénurie alimentaire. »

33) Informations diverses

- Situation du Centre Hospitalier de Pontarlier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière de l'Hôpital de Pontarlier. Il confirme que le déficit de fonctionnement est en progression importante et que si la situation est difficile, elle n'est pas dramatique. Il indique que la Direction de l'Hôpital a publié un document transmis à tous les agents hospitaliers pour expliquer la situation. Ce document précise les économies qui seront faites dans le fonctionnement de l'Hôpital sans pour autant porter atteinte aux soins prodigués aux malades.

Monsieur le Maire explique que compte tenu d'un déficit supérieur à 3 %, un Plan de Recours à l'Equilibre Financier (P.R.E.F.) a été proposé au Conseil de Surveillance. Il vise à trouver des économies au niveau du fonctionnement général de l'Hôpital, sans atteindre directement l'offre de soin.

Monsieur le Maire donne les causes de ce déficit :

- charges financières importantes dues aux 80 millions d'euros d'investissement ; les investissements depuis 15 ans, ont été nécessaires au maintien de la poly-activité de l'Hôpital ;
- tarification à l'activité : la nouvelle tarification n'étant pas prévue au moment du vote du budget, elle a entraîné une perte estimée entre 600 et 800 000 euros alors que l'activité progresse ;
- non dotation des missions d'intérêt général et des accompagnements de contractualisation : interventions des équipes mobiles de gérontologie et de soins palliatifs sur un vaste territoire (manque de 300 000 €), création de postes non financés à l'E.H.P.A.D. (manque de 800 000 €).

L'ensemble de ces causes a donc induit un déficit prévisionnel de 5,7 millions d'euros. C'est pour ce motif que Monsieur le Maire s'est rendu au Ministère de la Santé à Paris pour défendre la situation de Pontarlier.

Monsieur BOUVERET espère que la visite de Monsieur le Maire à Paris servira à quelque chose et demande si les travaux du Grandvallier sont compris dans ce déficit.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et pense que son déplacement sera bénéfique pour Pontarlier et son hôpital.

- Information sur les emprunts de la Ville de Pontarlier

Monsieur le Maire, face aux informations transmises par la presse à la population, souhaite présenter la situation de la Collectivité en matière de prêts.

Il indique dans un premier temps que les prêts toxiques présentés par la presse sont différents des prêts structurés détenus par la collectivité. Il rappelle que le choix des collectivités en matière d'emprunt a toujours été limité, l'offre n'étant pas suffisante. La Ville de Pontarlier a toujours, elle, négocié avec les établissements bancaires, ce qui lui a permis à ce jour, d'économiser 939 000 €. Il précise que les prêts détenus par la Collectivité sont de 3 ordres : 69,28 % des prêts sont des prêts à taux fixe, sans risque, et 16,94 % sont des prêts à taux variable, sans risque également, seuls 13,78 % des prêts de la Collectivité, pour un montant de 1 800 000 €, sont des prêts structurés (fixés sur la parité des monnaies) et sont partiellement à risque. Ces 13 % représentent 7 prêts dont 1 seulement peut être considéré comme un produit toxique. Cette toxicité étant pondérée par la durée résiduelle d'amortissement de 8 ans pour un Capital Restant Dû (C.R.D.) de 1 800 000 € sur 17 076 000 € d'encours de dette.

En conclusion, si l'on doit faire la synthèse de la situation, oui, la Ville a souscrit des prêts structurés, oui, la Ville a 1 prêt susceptible d'être toxique, la majoration d'intérêt est aujourd'hui estimée à 200 k€ comparée aux économies d'intérêt déjà dégagées de 939 000 €. La Collectivité reste encore gagnante sur la durée.

Monsieur le Maire a chargé Monsieur le Directeur Général des Services de mener à bien la négociation des prêts structurés en tant que de besoins.

Monsieur MANDIL demande si les 939 000 € économisés, l'ont été par chance.

Monsieur le Maire lui répond par la négative et précise que ce résultat est dû aux relations de confiance nouées avec nos banquiers.

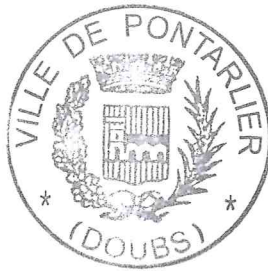
Mademoiselle GROSJEAN demande ce que la Ville a prévu pour l'avenir et appelle de ses vœux la création d'une banque publique pour les collectivités.

Monsieur le Maire lui répond que cette hypothèse est à l'étude et qu'aujourd'hui les services financiers de la Ville continuent à gérer l'équilibre entre les prêts à taux fixe, variable ou structuré mais que les prêts basés sur le taux de change ont été écartés.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H55

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jocelyne BOUCHER



LE MAIRE,

Patrick GENRE